

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2161>



Assistants d'Education ou Emplois Vie Scolaire

Personnels de surveillance : refusons une nouvelle précarisation

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels de surveillance - Assistants d'Education (AED) -



Publication date: lundi 11 juin 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Afin de remplacer les surveillants arrivés en fin de délégation, les conseils d'administration de cette fin d'année scolaire proposeront peut-être le recrutement de personnels de vie scolaire : **Emplois Vie Scolaire** (EVS, contrats aidés prévus par la loi de cohésion sociale) ou **Assistants d'Education** (AdE).

Cela peut nous donner l'occasion de rappeler pourquoi nous sommes attachés au statut de **Maître d'internat-Surveillant d'externat** (MI-SE), plus protecteur que les autres contrats.

– **Les contrats Emplois Vie Scolaire** constituent une nouvelle dégradation par rapport aux contrats d'Assistants d'Education :

- recrutement pour 6 mois,
- temps de travail supérieur pour un salaire inférieur,
- aucune qualification requise.

Il nous faut donc refuser les Emplois Vie Scolaire en votant « contre » en raison de leur extrême précarité, même si l'administration se livre à un chantage en menaçant de ne recruter personne si les EVS ne sont pas acceptés.

– **Pour les recrutements d'Assistants d'Education**, nous devons vérifier la **durée** et les **missions** inscrites dans chaque contrat, le **temps de travail** proposé et le décompte des 100 ou 200 **heures de formation** si des étudiants sont recrutés (déposer ces demandes en questions diverses).

C'est l'occasion de **demander des améliorations** :

- recrutement pour trois ans au lieu d'un,
- droit d'absence pour passer les examens et concours (cf. les MI-SE),
- comptabilisation double des heures de surveillance de devoirs.

Une abstention ou un refus de vote nous éviterait ensuite de cautionner un statut que nous avons toujours dénoncé.

La section académique du SNES Dijon se tient à la disposition des S1 ou des collègues élus en CA pour répondre à toutes questions sur le sujet.



Syndicat national des enseignants de second degré